



RAPPORT DE GESTION

2018



SOMMAIRE

Rapport d'activité 2018	5
Message du Comité	6
Commentaires sur les états financiers	7
Contexte économique et financier	7
Gestion de la fortune	7
Allocation des actifs	8
Performances	9
Frais de gestion	9
Gouvernance	10
Commentaires sur les activités de la prévoyance professionnelle	11
Chiffres clés	12
Comptes annuels	15
Bilan	16
Compte d'exploitation.....	17
Annexe aux Comptes annuels	19
1. Bases et organisation.....	20
2. Assurés actifs et pensionnés.....	23
3. Nature de l'application du but.....	24
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	25
5. Couverture des risques - Règles techniques - Degré de couverture	26
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	28
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation.....	40
8. Demandes de l'Autorité de surveillance	43
9. Autres informations relatives à la situation financière	44
10. Événements postérieurs à la date du bilan	45
Rapport de l'organe de révision	48
Attestation de l'expert agréé en prévoyance professionnelle.....	50
Inventaires et appendices	51



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



MESSAGE DU COMITÉ

Plusieurs années consécutives de croissance économique synchronisée dans toutes les zones géographiques ont porté les marchés financiers vers des sommets en 2017. Cette tendance a été brutalement interrompue vers la fin de l'année 2018, en raison de l'émergence d'inquiétudes autour des taux d'intérêts et du ralentissement de la croissance, avec en toile de fonds les conflits commerciaux entre les Etats-Unis et ses partenaires économiques. Pour la première fois depuis 2008, les performances des placements ont été négatives pour les caisses de pension. Les lourdes baisses des actions et des obligations avec risque de crédit n'ont pas pu être compensées par l'immobilier direct ni par les obligations de meilleure qualité de notation, ces dernières n'offrant que peu de potentiel en raison du très faible niveau des taux d'intérêt.

Dans cet environnement plus difficile, la performance de la fortune globale de la Caisse s'est élevée à - 1.4% en 2018 (indice de référence -1.3%), et la fortune nette de prévoyance a reculé de CHF 2'296 millions à CHF 2'245 millions. Les capitaux de prévoyance ont progressé de 0.3% à CHF 3'316 millions sur l'année écoulée (CHF 3'306 millions en 2017). Le degré de couverture a reculé de 1.7 points de pourcentage à 67.7% à fin 2018 (69.4% à fin 2017). Avec ce degré de couverture, la situation financière de la CPCL respecte le chemin de recapitalisation¹ fixé en 2012 et révisé en 2017 (63.7% à fin 2018), la réserve de fluctuation de valeur des placements s'élevant à 5.4% des engagements à couvrir en capitalisation à fin 2018 (9.3% à fin 2017).

Il convient toutefois de mettre les mauvais résultats de l'exercice écoulé dans une perspective de plus long terme. Les revenus des placements - hors variations de valeur - et leur croissance (revenus locatifs, dividendes et coupons obligataires) représentent l'essentiel de la performance que l'on peut attendre des actifs financiers sur le long terme, alors que les fluctuations de prix de nature spéculative, imprévisibles, tendent à se neutraliser. Dans sa quête permanente pour renforcer la contribution du tiers cotisant, et dans un contexte de faible rémunération des actifs financiers, le Comité a en particulier cherché ces dernières années à augmenter la part des revenus de la fortune tout en abaissant au maximum le niveau des frais de gestion. Les revenus des placements se sont ainsi élevés à un niveau record de près de CHF 80 millions en 2018, nets des frais de gestion, ce qui représente 3.5% de la fortune. Ces revenus représentent un solide socle de performance vers lequel les résultats tendront à long terme, indépendamment des fluctuations de court terme. Quant aux frais de gestion de la fortune, ils ont encore pu être abaissés en 2018, et représentent désormais moins de 0.3% de la fortune (à comparer avec 0.48% en moyenne pour les institutions de prévoyance suisses selon l'étude Swisscanto 2018). Cette réduction des frais est au bénéfice des assurés, chaque franc non dépensé étant un franc épargné.

Les mesures prises au cours des dernières années par le Comité sur le plan de prévoyance et les paramètres techniques, la principale étant la baisse du taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.5% pour refléter les plus faibles perspectives de rentabilité future de la fortune, ont certes entraîné une relative stagnation du degré de couverture au cours des cinq dernières années. Mais elles ont aussi permis de consolider la situation financière, tout en maintenant les prestations acquises et en conservant l'objectif de rente de retraite à l'âge ordinaire, en n'adaptant que les conditions de retraite anticipée.

Chiffres-clés 2018	
Degré de couverture	67.7%
Performance réalisée (benchmark)	-1.4% (-1.3%)
Frais administratifs par assuré (CHF)	240
Frais de gestion (% fortune)	0.28%

¹ Dans le cadre de la loi fédérale sur le financement des institutions de prévoyance de droit public, pour continuer à fonctionner en financement mixte celles-ci doivent remplir un certain nombre de conditions : respecter un degré de couverture initial global et atteindre un degré de couverture minimum de 80% en 2052 en respectant dans l'intervalle un chemin de recapitalisation conduisant à cet objectif.

COMMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Contexte économique et financier

Après plusieurs années de croissance régulière des actifs financiers, la volatilité s'est fortement accrue sur les marchés financiers à la fin de l'année 2018, les actifs risqués affichant de fortes baisses au cours du 4^{ème} trimestre.

Les actions ont pourtant atteint des sommets au début de l'année 2018, portées par une croissance économique encore forte dans les principaux blocs géographiques, les actions américaines étant de plus favorisées par les coupes fiscales de l'administration Trump.

Durant l'année sont apparus les premiers signes de ralentissement économique, en particulier en Europe, alors qu'en parallèle les banques centrales ont maintenu des politiques monétaires restrictives. La FED a ainsi procédé à quatre hausses de taux durant l'année, alors que la BCE a mis fin à son programme d'assouplissement quantitatif par rachat d'obligations². Les incertitudes politiques n'ont pas aidé, en particulier le Brexit et la position ferme de l'UE à l'égard de la Grande-Bretagne, ainsi que les tensions commerciales entre les Etats-Unis et leurs partenaires commerciaux, Chine en tête, qui laissent présager un ralentissement des échanges commerciaux mondiaux.

Dans un environnement économique en dégradation et un contexte de tensions politiques, les actifs risqués, actions en tête, ont fortement chuté au cours du 4^{ème} trimestre 2018. Les performances des actions en 2018 sont les plus faibles de ces dix dernières années, comprises entre -9% pour les actions suisses et -15% pour les actions européennes.

Les marchés obligataires des pays développés ont délivré des performances modestes en 2018, de l'ordre de 1% en monnaies locales. Les taux d'intérêt longs américains, fortement montés en première partie d'année, passant de 2.4% à plus de 3.0% durant l'été, ont fléchi au 4^{ème} trimestre pour revenir à leur point de départ. Les taux d'intérêts de la plupart des pays ont suivi cette baisse au cours du 4^{ème} trimestre. Le taux d'intérêt de la Confédération à dix ans est ainsi passé de -0.1% au début de l'année à -0.2% à fin décembre.

Les obligations avec risque de crédit, qui tendent à performer d'autant plus mal que les actions baissent, n'ont pas dérogé à leurs habitudes en 2018. Les obligations des pays émergents ont délivré des performances de -7%, et les obligations à haut rendement des performances comprises entre -2% et -5%.

Gestion de la fortune

La gestion des valeurs mobilières s'est inscrite dans la continuité de la révision de la stratégie et des principes d'investissement en 2016. En application de ses principes, la Caisse recherche des actifs financiers à même de générer durablement des revenus, fait appel à des structures et des véhicules de placement transparents et à faible coût et vise à éviter les paris tactiques hasardeux. Dans le choix des véhicules de placement, la Caisse a désormais largement recours à la gestion indicielle. La part de celle-ci représente 62% de la fortune mobilière (fortune hors immobilier) à fin 2018, contre environ 10% à fin 2016. Ces mesures ont commencé à porter leurs fruits en 2017, et leurs effets se sont pleinement déployés en 2018, année complète avec les nouveaux véhicules d'investissement, les frais étant au plus bas (voir chapitre frais de gestion en p. 9).

² Le *Quantitative Easing*, ou assouplissement quantitatif, est une forme de politique monétaire non conventionnelle dans laquelle une Banque centrale crée électroniquement de la monnaie pour acheter des actifs financiers, comme les obligations d'État et d'entreprise. Ce processus vise à augmenter directement les dépenses du secteur privé dans l'économie et à ramener l'inflation sur sa cible.

Rapport d'activité 2018

La mise en œuvre de la stratégie est disciplinée et s'inscrit dans une approche de long terme, évitant les écueils habituels et les freins à une performance convenable que sont les frais excessifs et la procyclicité dans la gestion. La discipline s'exerce en particulier à travers un rééquilibrage calendaire systématique des poids de l'allocation sur les poids cibles de la stratégie. Ces opérations de rééquilibrage ont été exécutées au cours du dernier trimestre 2018.

En ce qui concerne les investissements immobiliers, le Comité a nommé au printemps 2018 un nouveau conseiller à l'issue d'un appel d'offres, en remplacement de l'ancien conseiller M. Klunge, parti en retraite. La société Helvetadvisors SA a ainsi été choisie pour conseiller la Caisse dans toutes les affaires immobilières.

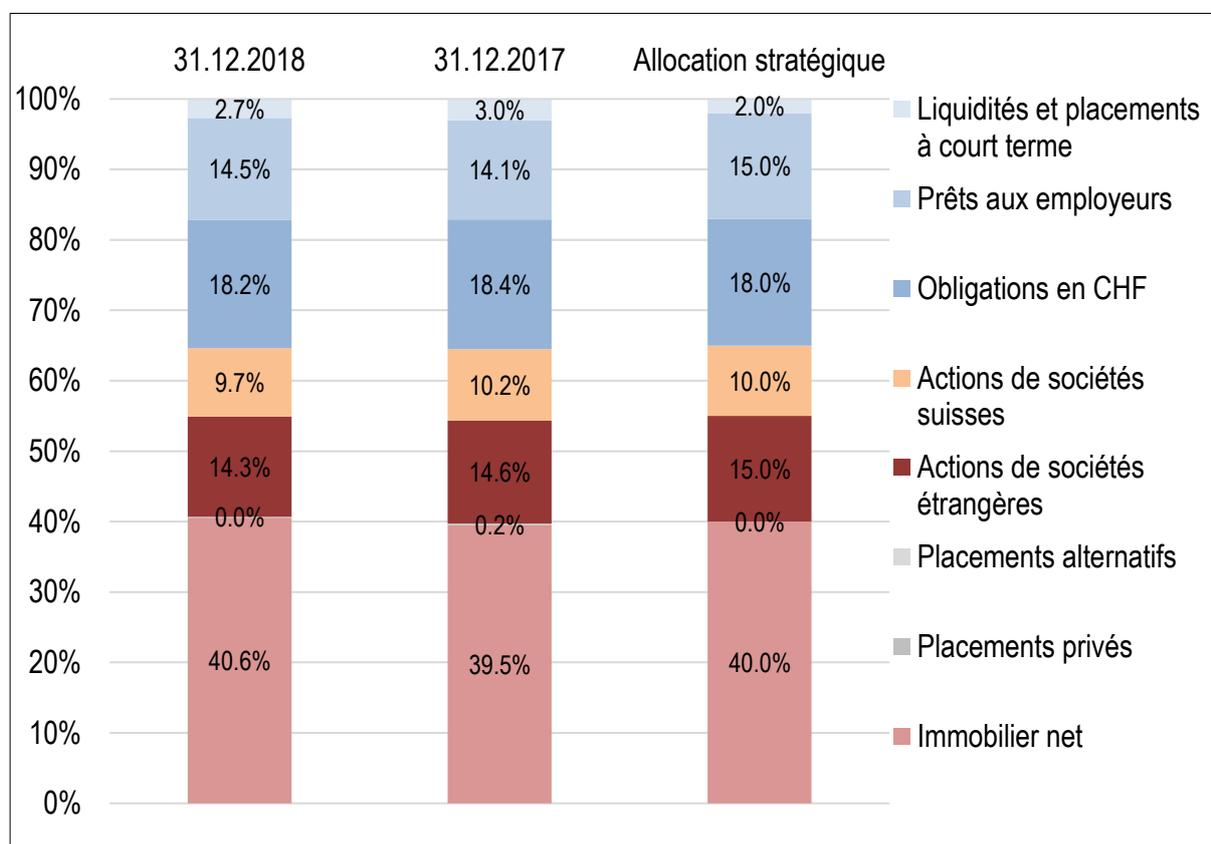
A l'instar de ce qui a été fait pour les valeurs mobilières, la Caisse a entamé une révision de sa stratégie immobilière. Le Comité va examiner les pistes d'améliorations potentielles, recherchant en particulier des solutions pour les immeubles subventionnés et/ou contrôlés, qui présentent des défis spécifiques.

Allocation des actifs

L'allocation stratégique, décidée par le Comité, définit l'investissement cible, en pourcent de la fortune, pour chaque classe d'actifs dans laquelle la CPCL investit. L'allocation effective peut s'en écarter, tout en respectant les marges de fluctuation définies autour des objectifs.

A fin 2018, les poids des classes d'actifs sont globalement très proches des poids de l'allocation stratégique, les portefeuilles liquides ayant été rééquilibrés sur leur cible stratégique au cours du dernier trimestre de l'année. Pour rappel, la Caisse a désinvesti durant l'année 2017 les catégories de placement Hedge Funds, matières premières et Private Equity.

La rentabilité nette attendue à long terme de l'allocation est de 3.8%, supérieure au besoin de performance nécessaire au respect du chemin de recapitalisation, qui est de 3.5%.



Performances

Les performances des classes d'actifs présentées ci-après sont des performances pondérées par le temps, qui ne tiennent pas compte des apports et retraits effectués durant l'année. Elles permettent d'évaluer les performances des gérants de portefeuilles par rapport à leur indice de référence.

La performance de la fortune globale s'est élevée à -1.4% en 2018 (7.5% en 2017), en ligne avec la performance de -1.3% du benchmark (7.9% en 2017).

Avec une approche majoritairement indicielle, les performances des classes d'actifs sont proches de leur indice de référence respectif.

En présentant des baisses de l'ordre de 10%, les actions ont été le principal détracteur à la performance globale, avec une contribution négative de -2.4% à la performance totale. Les placements à taux fixes, dont les prêts aux employeurs avec une performance de 3.7% et les obligations couvertes en CHF avec une performance de -5.0%, ont contribué négativement à la performance totale à hauteur de -0.4%. Les placements alternatifs et privés sont un reliquat de l'ancienne allocation, et les résultats ne sont pas représentatifs de ces classes d'actifs. Seul l'immobilier direct, avec une performance nette de 3.8%, a apporté une contribution positive à hauteur de 1.5% de la performance totale. La performance de 3.8% de l'immobilier se décompose en un rendement net de 4.2% et en moins-values de 0.4%.

Catégorie placement	Valeur au 31.12.2018 (CHF mios)	Performance ¹ portefeuilles	Performance Benchmark	Benchmark
Liquidités et placements à court terme	76.1	-0.1%	-0.8%	Citigroup CHF 1M
Prêts aux employeurs	326.7	3.7%	3.7%	Taux absolu
Obligations en CHF	411.3	-5.0%	-4.8%	Composite ³
Actions de sociétés suisses	218.7	-8.6%	-8.6%	SPI Index
Actions de sociétés étrangères	321.9	-10.1%	-10.5%	Composite ⁴
Placements alternatifs	0.1	-	-	-
Placements privés	2.8	11.4%	-10.5%	Composite ⁴
Immobilier net ²	916.3	3.8%	3.8%	Taux absolu
Total placements	2'273.9	-1.4%	-1.3%	Stratégie

¹ Les performances sont pondérées par le temps (TWR) et ne tiennent pas compte des flux.
² La performance de 3.8% de l'immobilier se décompose en un rendement net de 4.2% et en moins-values de 0.4%.
³ 1/3 JPM EMBI Global Div Comp hedgé CHF + 1/3 CS Leveraged loans Index hedgé CHF + 1/3 Barcap USA Corp IG hedgé CHF
⁴ 5/15 MSCI NA + 4.5/15 MSCI Europe x/CH + 3/15 MSCI EM + 1.8/15 MSCI Japan + 0.7/15 MSCI Pacific x Japan

Frais de gestion

Les frais de gestion de la fortune, qui comprennent les commissions de gestion des valeurs mobilières, les honoraires de gérance du parc immobilier ainsi que les frais des fonds de placement (TER) et représentaient encore CHF 13.8 millions en 2016 (0.64% de la fortune), se sont élevés à CHF 6.4 millions pour l'année 2018, soit 0.28% de la fortune, contre CHF 8.6 millions pour 2017, soit 0.37% de la fortune (voir point 6.9 de l'annexe). La baisse observée en 2018 s'explique par le fait qu'il s'agit de la première année complète depuis l'implémentation de la nouvelle allocation stratégique des actifs au 1^{er} trimestre 2017 par le biais de véhicules de placement indiciels pour l'essentiel. Ce ratio de frais totaux de 0.28%, qui a désormais atteint son rythme de croisière, se compare très favorablement à la moyenne de 0.48% pour les institutions de prévoyance suisses³, qui par ailleurs se distinguent internationalement pour leur

³ Etude Swisscanto sur les caisses de pensions en Suisse en 2018.

bas niveau de frais de gestion. La diminution des frais de gestion entre 2016 et 2018 représente CHF 625.- d'économie annuelle par assuré actif et bénéficiaire de rente.

Gouvernance

Le comportement des responsables des caisses de pension doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes. Consciente de ses responsabilités, la CPCL a adopté des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

La CPCL détient les actions de sociétés suisses cotées au travers de placements collectifs, qui ne permettent en général pas d'exercer directement les droits de vote. La Caisse a recherché une solution lui permettant de communiquer ses préférences de vote, solution qui sera mise en place durant l'exercice 2019.

La CPCL est également membre de l'*Engagement Pool* depuis 2010. Ce Pool a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les cent plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué de 135 institutions de prévoyance, publiques et privées, représentant une fortune totale d'environ 220 milliards de francs.

Chaque année, l'assemblée générale de l'*Engagement Pool* définit des thèmes de dialogues qui sont abordés avec les sociétés en vue de les sensibiliser à améliorer leur gouvernance d'entreprise et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale. Les thèmes abordés en 2018⁴ couvrent le gouvernement d'entreprise (notamment la composition et le fonctionnement du conseil d'administration, les codes de conduite, la politique de rémunération des instances dirigeantes, les donations politiques et philanthropiques et la responsabilité fiscale) ainsi que la responsabilité environnementale et sociale des sociétés (reporting environnemental et social, reporting sur la stratégie face au changement climatique, chaîne d'approvisionnement).

Concernant la responsabilité environnementale des entreprises, l'*Engagement Pool* demande aux sociétés de la transparence sur les émissions de CO₂, en appliquant des standards reconnus, et la fixation d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre qui permettent de limiter la hausse de la température à 2 degrés conformément aux accords de Paris. A ce jour, à peine la moitié des entreprises suisses concernées mesurent leurs émissions et moins d'une société sur dix s'est fixé des objectifs de réduction compatibles avec le scénario des 2 degrés.

Ethos est également chargé d'engager le dialogue avec certaines entreprises suisses et européennes dans le cadre de l'initiative collective de dialogue actionnarial *Climate Action 100+*. Cette initiative regroupe plus de 300 investisseurs institutionnels pour des capitaux sous gestion de 32'000 milliards. Son objectif est de pousser les sociétés les plus émettrices de CO₂ à réduire leurs émissions afin d'atteindre les objectifs fixés à la Conférence de Paris en 2015 sur le réchauffement climatique, mais également à divulguer davantage d'informations financières liées au climat et à améliorer leur gouvernance pour faire face aux risques climatiques. Les membres de l'*Ethos Engagement Pool* – dont la CPCL – adhèrent à cette initiative, dans laquelle Ethos est chargé du dialogue avec Nestlé, LafargeHolcim et Thyssenkrupp. Ces démarches commencent à montrer des résultats concrets, à l'instar de Shell, qui a fait œuvre de pionnier en acceptant de fixer des objectifs de réduction de son empreinte carbone et de lier la rémunération de ses dirigeants aux résultats dans ce domaine.

⁴ Pour plus d'informations, télécharger le document sous le lien :
https://ethosfund.ch/sites/default/files/2019-03/EEP-Report2018_short_FR.pdf

COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

La révision du plan de prévoyance et du Règlement d'assurance consécutive à la baisse du taux d'intérêt technique opérée en 2017 est formellement entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. De plus, la CPCL a, depuis le 1^{er} janvier 2018, internalisé la gestion de la comptabilité qui était jusque-là confiée, par le biais d'un mandat de prestation, au Service des finances de la Ville de Lausanne.

Les deux éléments ci-dessus ont nécessité la reprise de l'intégralité des processus de travail. La CPCL a revu le paramétrage de ses outils de gestion et à automatiser diverses correspondances finalisant ainsi l'implémentation des modifications réglementaires de 2017. Pour rappel, les prestations sont désormais calculées selon le principe de la somme revalorisée des salaires cotisants et non plus selon celui de la durée d'assurance.

La CPCL a développé l'information aux assurés. Ainsi durant l'exercice 2018, plusieurs brochures explicatives destinées aux assurés ont été mises à jour ou créées concernant la retraite, le rachat et l'accession à la propriété du logement. Ces documents sont disponibles sur notre site internet. En complément à la publication de ces brochures, la CPCL a animé plus d'une quinzaine de séances d'information qui ont rencontré un franc succès.

Parallèlement à la modification des montants limites de la prévoyance professionnelle suite à la hausse des rentes AVS, le Comité de la CPCL a pris la décision en 2018 de ne pas renouveler la pratique historique du principe du salaire cotisant bloqué et ainsi de se référer strictement aux dispositions fixées dans ses Statuts depuis 2011 pour le calcul du salaire cotisant. Cette décision est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

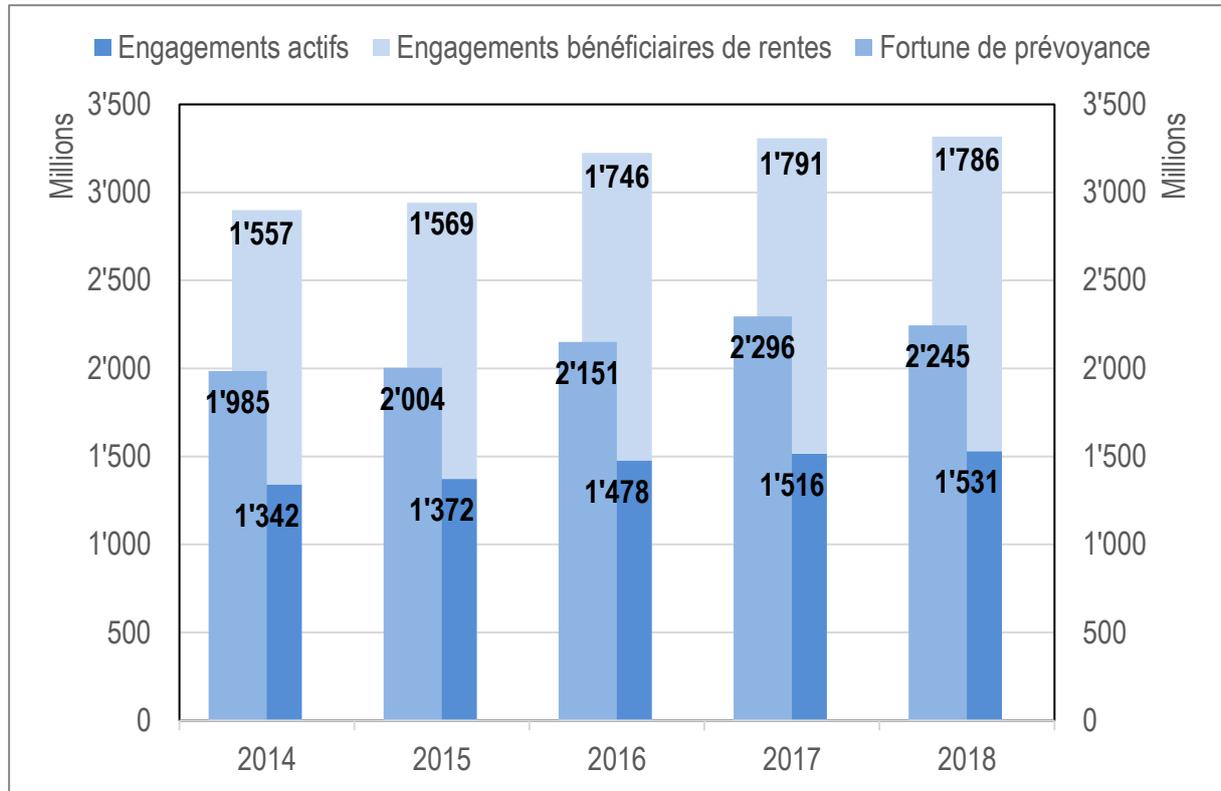
Annuellement, le Comité de la CPCL est amené à se prononcer sur divers éléments conformément au Règlement d'assurance. Les décisions suivantes ont ainsi été prises, en regard de la situation financière actuelle de la Caisse :

- fixation le taux d'intérêt du compte de préfinancement à 2.5% pour l'année 2019 ;
- non revalorisation de la somme des salaires cotisants au 1^{er} janvier 2019 ;
- non revalorisation des rentes au 1^{er} janvier 2019.

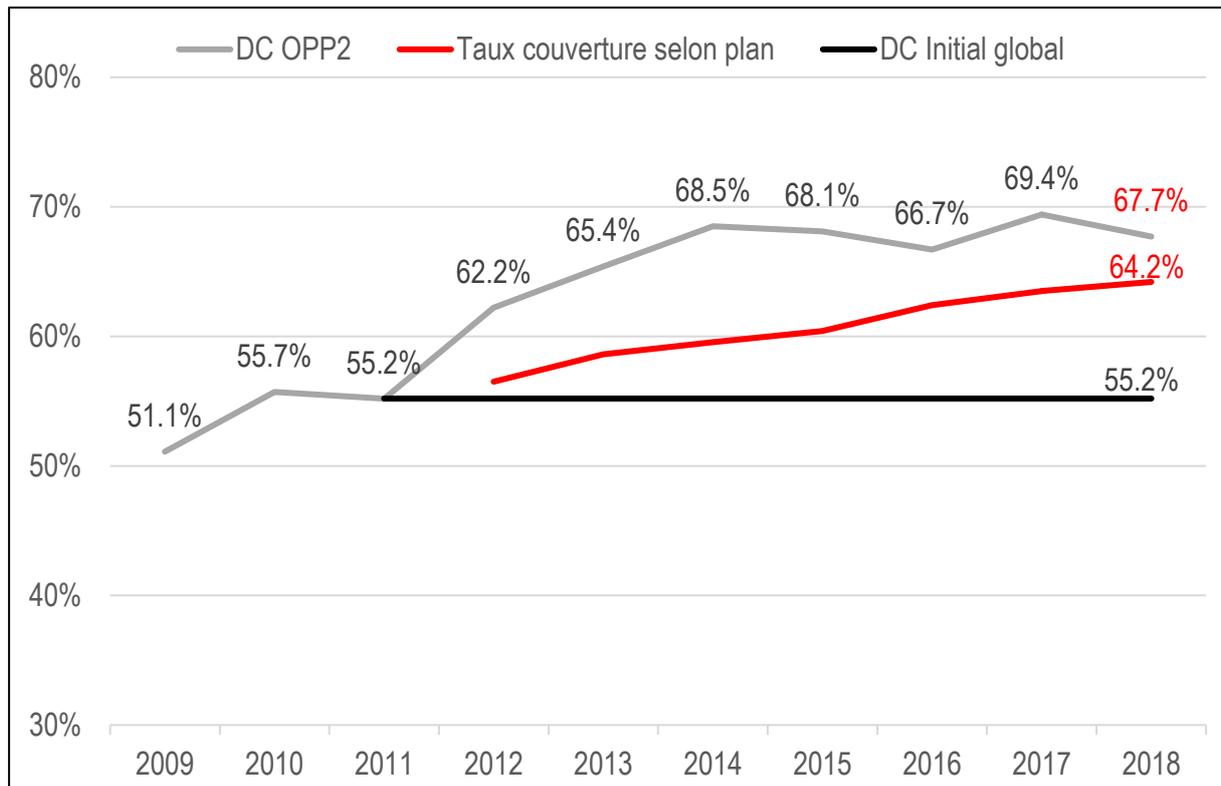
Rappelons également que les départs en retraite anticipée ayant eu lieu en 2018 (environ 110) ont bénéficié des conditions d'anticipation prévalant en 2017 avant les modifications réglementaires. Il s'agit de la première année d'application des dispositions transitoires qui dureront jusqu'au 31.12.2025.

CHIFFRES CLÉS

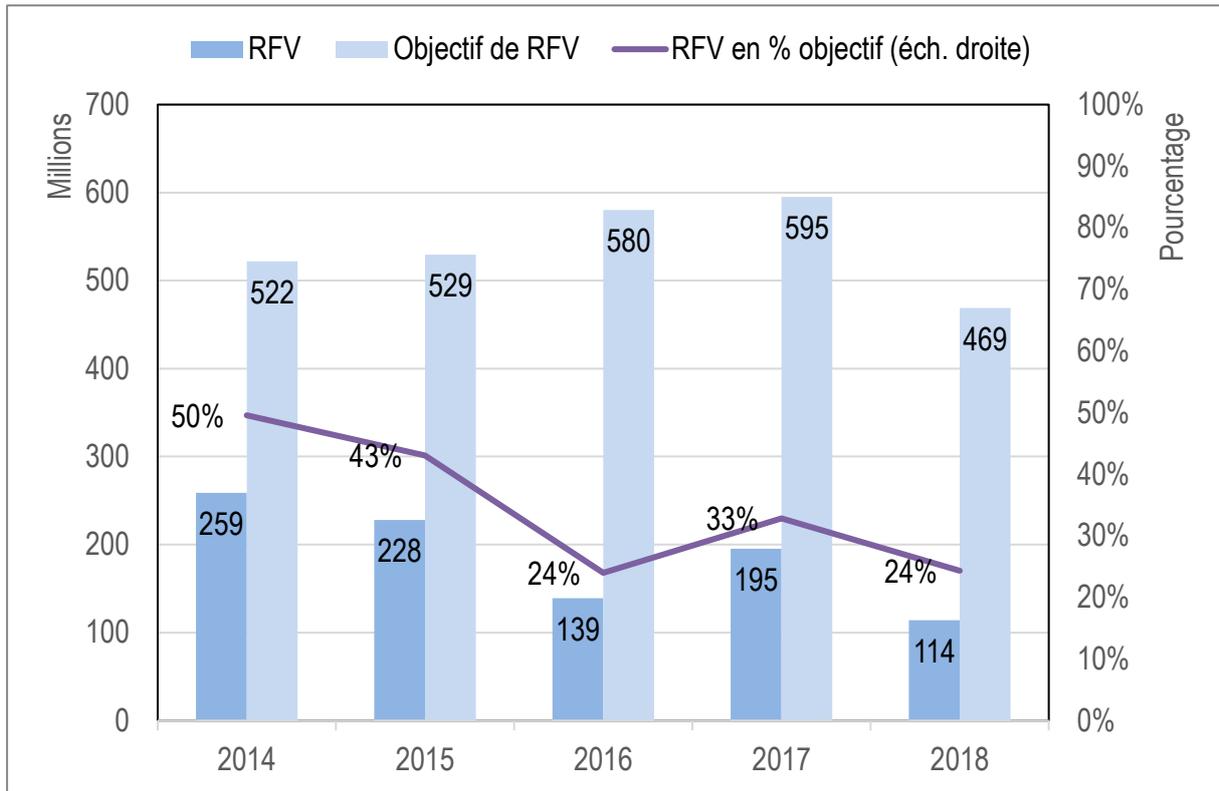
EVOLUTION DES ENGAGEMENTS



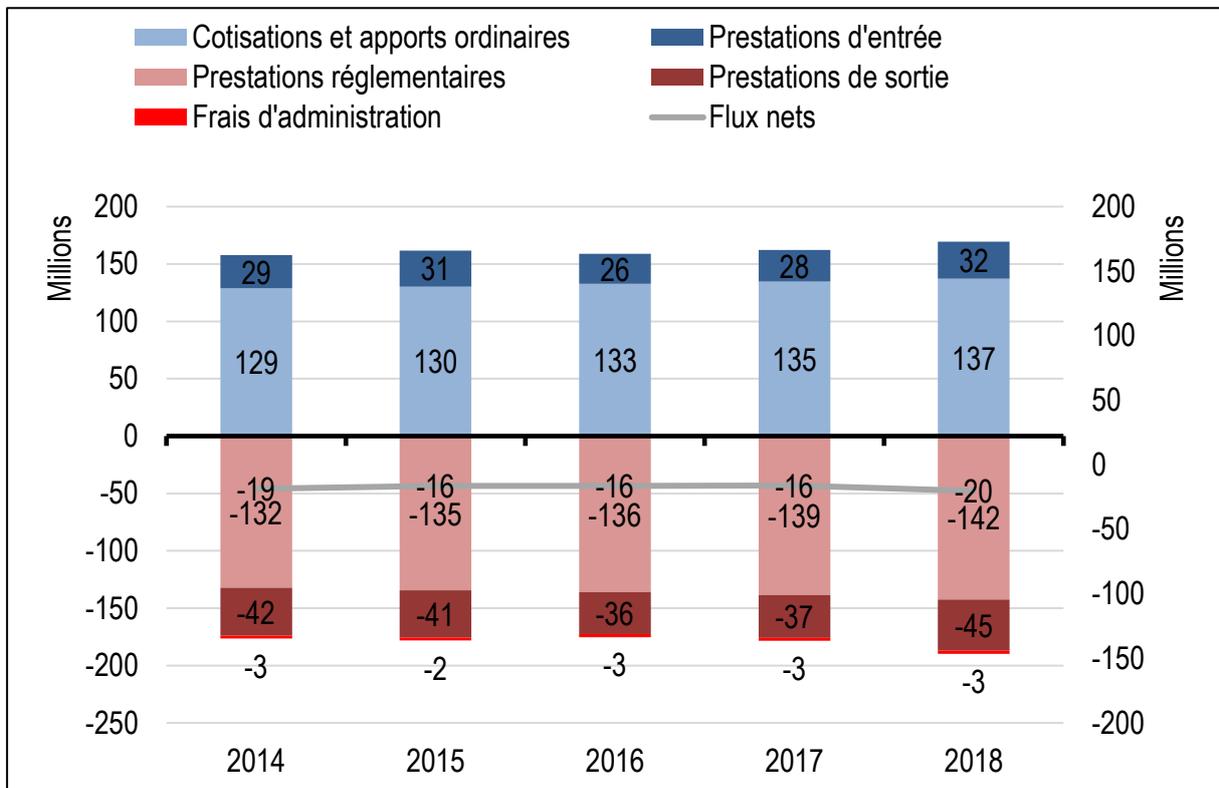
EVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE (DC)



EVOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)

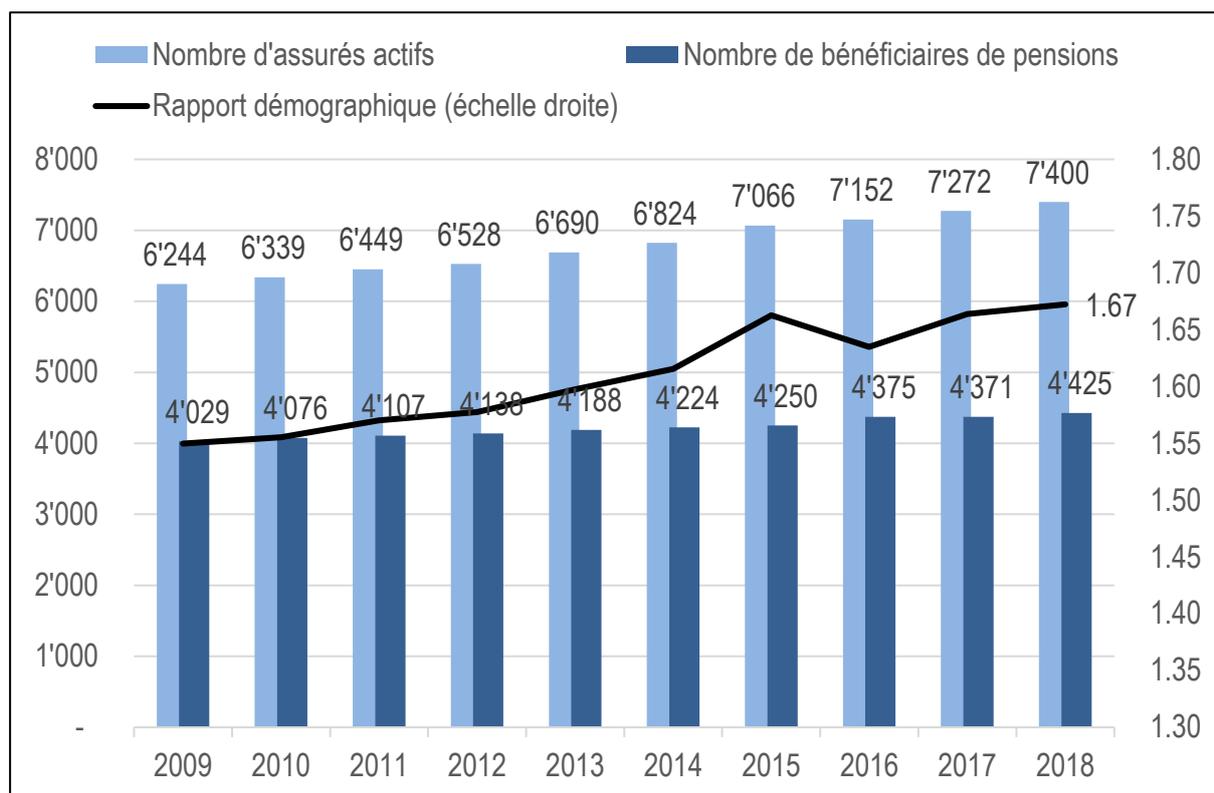


EVOLUTION DES FLUX D'ASSURANCE

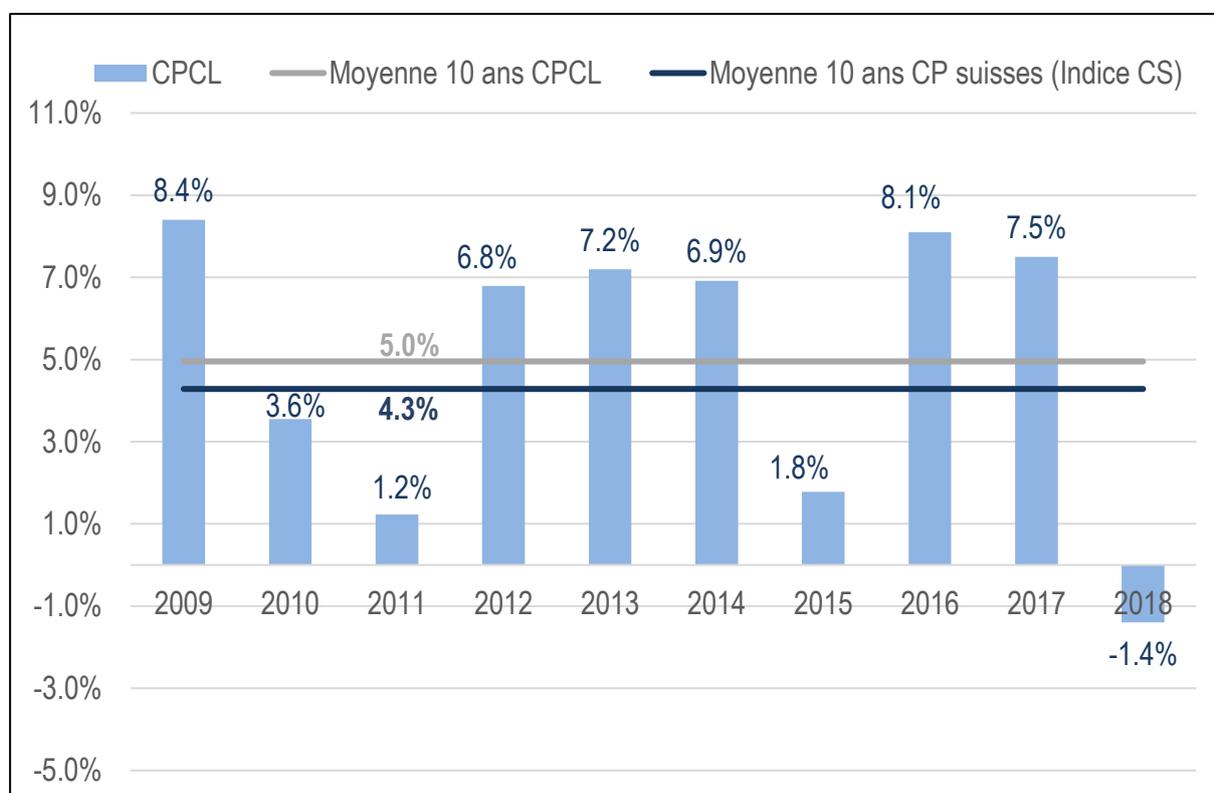


Rapport d'activité 2018

EVOLUTION DES EFFECTIFS



PERFORMANCE NETTE HISTORIQUE





COMPTES ANNUELS



Comptes annuels

BILAN

(en CHF)		31.12.2018	31.12.2017
Actif			
Placements			
Liquidités et placements à court terme		61'108'748	41'666'820
Compte courant "Commune de Lausanne"	6.10	0	19'582'406
Autres créances à court terme	6.10	15'021'352	8'109'890
Prêts aux employeurs	6.10	326'650'000	326'650'000
Obligations en CHF		411'347'199	426'099'617
Actions suisses		218'668'701	235'259'264
Actions étrangères		321'942'826	338'335'320
Hedge funds		91'446	92'685
Placements privés		2'755'693	4'462'224
Immobilier		966'286'192	976'803'550
Total placements	6.4	2'323'872'158	2'377'061'775
Compte de régularisation actif	7.1	1'804'747	8'123'505
Total actif		2'325'676'905	2'385'185'281
Passif			
Engagements			
Prestations de libre passage et rentes	7.1	11'608'839	7'348'975
Banques / Assurances	7.1	49'976'695	61'356'952
Autres dettes	7.1	6'363'010	6'817'681
Total engagements		67'948'544	75'523'608
Compte de régularisation passif	7.1	13'014'086	14'025'583
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)			
Capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	1'418'465'518	1'396'341'832
Capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	1'759'742'339	1'773'449'683
Provisions de longévité assurés actifs	5.6	21'276'983	13'963'418
Provisions de longévité bénéficiaires de rentes	5.6	26'396'135	17'734'497
Provision de fluctuation des risques (actifs)	5.6	10'360'000	10'360'000
Provision abaissement futur taux intérêt techn. assurés actifs	5.6	0	0
Provision abaissement futur taux intérêt techn. bénéficiaires rentes	5.6	0	0
Provision mesures transitoires	5.6	80'758'818	94'923'861
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'316'999'793	3'306'773'291
Part en répartition	9.1	-1'186'417'522	-1'206'408'932
Capitaux de prév. et prov. techniques (en cap.partielle)		2'130'582'271	2'100'364'359
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	114'132'005	195'271'731
Fonds libres		0	0
Total passif		2'325'676'905	2'385'185'281

COMPTE D'EXPLOITATION

(en CHF)	2018	2017
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations ordinaires des salariés	50'548'632	49'646'197
Cotisations ordinaires des employeurs	84'228'609	82'726'789
Produits d'assurance exceptionnels	0	0
Primes uniques et rachats	2'318'776	2'170'296
Subsides du fonds de garantie	45'179	61'034
Total cotisations et apports ordinaires et autres	137'141'196	134'604'317
+ Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	30'557'171	26'175'085
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	1'823'861	1'563'211
Total prestations d'entrée	32'381'032	27'738'296
= Apports provenant de cotisations / prestations d'entrée	169'522'228	162'342'612
- Prestations réglementaires		
Pensions de vieillesse	-109'355'781	-107'868'269
Pensions de survivants	-20'754'184	-20'586'765
Pensions d'invalidité	-5'910'429	-6'110'567
Autres prestations réglementaires	7.1 -2'630'070	-2'439'618
Prestations en capital à la retraite	-3'560'681	-1'357'018
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-193'897	-156'547
Total prestations réglementaires	-142'405'042	-138'518'783
- Prestations extra-réglementaires	0	0
- Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.1 -36'596'446	-30'728'243
Versements anticipés : propriété du logement / divorce	7.1 -7'982'463	-6'533'336
Total prestations de sortie	-44'578'909	-37'261'579
= Dépenses relatives aux prestations / versements anticipés	-186'983'951	-175'780'362
+ / - Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques	5	
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-22'123'686	-32'311'663
Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	13'707'344	-205'941'608
Dissolution / Constitution de provision longévité assurés actifs	-7'313'565	13'317'185
Dissolution / Constitution de provision longévité bénéficiaires de rentes	-8'661'638	13'615'665
Constitution de provisions pour fluctuation des risques	0	-2'360'000
Dissolution / Constitution prov. abaissement taux intérêt techn. assurés actifs	0	78'702'333
Dissolution / Constitution prov. abaissement taux intérêt techn. bénéf. rentes	0	146'885'302
Constitution de provisions pour mesures transitoires	14'165'043	-94'923'861
Total variation capitaux de prévoyance et provisions techniques	-10'226'502	-83'016'647
+ / - Variation de la part en répartition des capitaux de prévoyance	-19'991'410	-5'561'814
- Charges d'assurance		
Cotisations au fonds de garantie	-469'102	-469'724
Total charges d'assurance	-469'102	-469'724
= Résultat net de l'activité d'assurance	-48'148'736	-102'485'934

COMPTE D'EXPLOITATION (SUITE)

(en CHF)	2018	2017
Report résultat net de l'activité d'assurance	-48'148'736	-102'485'934
+ / - Résultat net des placements		
Résultat brut et sur les liquidités et placements à court terme	-15'126	-97'876
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage versées	-81'270	-33'846
Résultat net sur compte courant "Commune de Lausanne" 6.10	0	0
Résultat net sur autres créances à court terme	0	42'010
Résultat net sur prêts aux employeurs 6.10	12'154'000	12'154'000
Résultat brut sur obligations en CHF	-20'315'242	10'174'482
Résultat brut sur obligations en monnaies étrangères	0	9'426
Résultat brut sur actions suisses	-19'553'468	43'536'486
Résultat brut sur actions étrangères	-37'371'091	48'263'476
Résultat brut sur hedge funds	2'183	28'371
Résultat brut sur placements privés	177'399	-1'567'799
Résultat brut sur obligations convertibles	0	581'989
Résultat brut sur matières premières	0	-312'625
Résultat brut sur microfinance	0	-443
Résultat net sur couverture de change	2'362'213	1'420'537
Résultat brut sur immobilier	38'866'050	55'686'631
Frais de gestion de la fortune	-6'380'518	-8'646'964
Total résultat net des placements 6.8	-30'154'871	161'237'856
- Frais d'administration nets		
Frais d'administration générale	-2'735'302	-2'555'685
Honoraires organe de révision	-90'043	-77'562
Honoraires expert en prévoyance	-69'034	-109'188
Emoluments autorités de surveillance	-6'557	-23'002
Total frais d'administration nets	-2'900'936	-2'765'437
+ Autres produits		
Produits divers	64'818	130'715
Total autres produits 7.1	64'818	130'715
Total frais d'administration nets (incl. Produits) 7.2	-2'836'118	-2'634'722
= Excédent des charges / produits avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-81'139'726	56'117'199
+ / - Dissolution / Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	81'139'726	-56'117'199
= Excédent des charges / produits	0	0
N.B : les arrondis au franc pour la présentation peuvent conduire à de légers écarts entre les rubriques et leurs totaux.		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



1. BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

La CPCL est un établissement de droit public ayant la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 17 novembre 1942, et bénéficiant de la garantie de la Commune de Lausanne.

Institution de prévoyance au sens de la LPP, la CPCL a pour but d'assurer ses membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité, en application de ses statuts et règlements et des prescriptions légales en vigueur.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPCL est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale sous le numéro 300'176.

La CPCL est obligatoirement affiliée au Fonds de garantie instauré par la LPP qui verse notamment des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable et garantit les prestations légales dues par les institutions de prévoyance devenues insolubles.

La CPCL alimente le Fonds de garantie par une contribution annuelle calculée en fonction des salaires coordonnés LPP, des prestations de sortie acquises (libre passage) et des rentes en cours.

1.3 Indication des actes et des règlements

La CPCL est soumise à la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité, ainsi qu'aux textes suivants :

- Statuts du 27 novembre 2012, état au 1^{er} janvier 2015.
- Règlement d'assurance adopté le 15 décembre 2017, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle adopté le 16 mars 2018, entré en vigueur rétroactivement le 31 décembre 2017.
- Règlement de placement adopté le 15 juin 2018, entré en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2018.
- Règlement relatif à la liquidation partielle adopté le 17 février 2017, entré en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.
- Règlement d'organisation adopté le 15 juin 2018, entré en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

Annexe aux Comptes annuels

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Comité

La CPCL est administrée par un Comité de dix membres, élus pour une période de 5 ans. Au 31 décembre 2018, il se compose ainsi :

Représentants des employeurs	
Florence GERMOND, vice-présidente	Ville de Lausanne
François BOYER	TL
Grégoire JUNOD	Ville de Lausanne
Pierre-Antoine HILDBRAND	Ville de Lausanne
Gérald HIRSIG	Ville de Lausanne
Représentants des assurés	
Claude SIMARRO, président	UEACL
Jean ALTIERI	SSP
Yann MARCELLI	UPSI
Carmelo SCUDERI	SEV
Philippe TÂCHE	Catégorie B
Représentant des pensionnés avec voix consultative	
Johan PAIN	
Directrice	
Kathryn VERNESCU	

Il n'y a eu ni arrivée ni départ dans l'exercice.

Mode de signature

La Caisse est valablement engagée par la signature collective à deux :

- du président ou du vice-président du Comité et du directeur ou d'un directeur adjoint ; ou,
- du président ou du vice-président du Comité et d'un autre membre du Comité.

Pour les actes et décisions relevant de la compétence du Bureau ou de la Commission, la Caisse est valablement engagée par la signature collective à deux :

- du président ou du vice-président de l'organe concerné et du directeur ou d'un directeur adjoint.

Pour la gestion opérationnelle, la Caisse est valablement engagée par la signature collective à deux :

- du directeur et d'un directeur adjoint ; ou,
- de deux directeurs adjoints. L'un d'eux peut être remplacé par le président ou le vice-président du Comité, ou le président de l'organe concerné.

Secrétariat / Direction

La CPCL a son siège à la rue Centrale 7, 1003 Lausanne, www.cpcl-lausanne.ch. Elle fonctionne sous le contrôle et la responsabilité du Comité et de sa directrice Mme Kathryn Vernescu.

Les activités suivantes sont confiées à des prestataires externes, selon les instructions et sous la surveillance du Comité et de la direction.

Gestion de la fortune mobilière : divers gérants spécialisés par classes d'actifs.

Gestion de la fortune immobilière : Service du logement et des gérances, Commune de Lausanne.

1.5 Experts, Organe de révision, Autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle : Pittet Associés / Stéphane Riesen, Lausanne

Organe de révision : BfB Fidam révision SA, Renens

Conseiller financier : MBS Capital Advice, Genève

Conseiller immobilier : Helvetadvisors SA, Genève

Autorité de surveillance : Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés

Destinée à l'origine au seul personnel de l'Administration communale lausannoise, la CPCL peut, avec l'accord du Conseil communal de Lausanne, admettre l'affiliation du personnel d'organismes d'intérêt public dans lesquels les autorités lausannoises ont au moins un droit de regard.

Dix-neuf organismes, dont la liste figure ci-après sont aujourd'hui affiliés à la CPCL.

- Caisse de pensions de la Commune de Lausanne
- Centre petite enfance de Lausanne
- Centre vaudois d'aide à la jeunesse
- Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher
- Cinémathèque suisse
- Conservatoire de Lausanne
- Fondation Ecole de musique Lausanne
- Fondation bureau vaudois d'adresses
- Fondation lausannoise pour la construction de logements
- Fondation maison pour étudiants de l'UniL et de l'EPFL
- Lausanne-Tourisme
- Manège du Chalet-à-Gobet
- Opéra de Lausanne
- Orchestre de chambre de Lausanne
- SI-Ren SA
- Société coopérative d'habitation Lausanne
- Société vaudoise pour la protection des animaux
- Théâtre de Vidy-Lausanne
- Transports publics de la région lausannoise SA

2. ASSURÉS ACTIFS ET PENSIONNÉS

2.1 Assurés actifs			Variations	
	31.12.2018	31.12.2017	Entrées	Sorties
Hommes	4'498	4'427	353	-282
Femmes	2'902	2'845	307	-250
Total actifs	7'400	7'272	660	-532

2.2 Pensionnés			Variations	
	31.12.2018	31.12.2017	Entrées	Sorties
Retraités hommes	2'027	2'013	108	-94
Retraités femmes	1'013	976	59	-22
Total	3'040	2'898	167	-116
Conjoints survivants hommes	39	40	4	-5
Conjoints survivants femmes	927	925	56	-54
Total*	966	965	60	-59
Invalides hommes	143	143	6	-6
Invalides femmes	78	81	1	-4
Total	221	224	7	-10
Total pensions de base	4'227	4'178	234	-185
Pensions complémentaires				
Orphelins	35	44	3	-12
Enfants d'invalides ou de retraités	163	149	39	-25
Total pensions complémentaires	198	193	42	-37
Total pensionnés	4'425	4'371	276	-222

*y compris conjoint survivant divorcé

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 Explications du plan de prévoyance

Les Statuts de la CPCL définissent deux catégories distinctes d'assurés soumises à la même réglementation, à savoir :

Catégorie A : tous les assurés, à l'exception de ceux inclus dans la catégorie B.

Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

Les dispositions réglementaires (ci-après RA-CPCL) prévoient pour l'essentiel les prestations suivantes :

- Rente de retraite (art. 35 à 43, 84 et 85 RA-CPCL) entre 60 et 65 ans pour les assurés de la catégorie A et entre 60 et 62 ans pour les assurés de la catégorie B.
- Cette prestation est complétée, dans certains cas, par le versement d'un supplément temporaire (art. 41 et 86 RA-CPCL) durant 3 ans en catégorie A, 5 ans en catégorie B, mais au plus tard jusqu'à l'âge terme de l'AVS.
- Rente d'invalidité (art. 44 à 47 RA-CPCL).
- Rente de conjoint survivant (art. 48 et 49 RA-CPCL) et pension de conjoint divorcé (art. 58 RA-CPCL).
- Rente d'orphelin et rente pour enfant de retraité et d'invalidé (art. 50 à 52 RA-CPCL).
- Prestation de libre passage pour les assurés qui quittent la CPCL sans avoir droit à une rente (art. 53 à 57 RA-CPCL).
- Prestation de libre passage pour les assurés qui divorcent (art. 59 à 61 RA-CPCL)
- Versement anticipé d'un montant pour la propriété du logement (art. 68 à 74 RA-CPCL).

3.2 Financement, méthodes de financement

La CPCL est financée par :

- les apports de libre-passage, les cotisations et rachats des assurés,
- les cotisations des employeurs,
- le rendement de la fortune.

La CPCL applique un système de capitalisation partielle, conformément aux articles 72a et suivants LPP.

Son plan de prévoyance est en primauté des prestations, les cotisations sont donc fixées en fonction des prestations définies dans le plan d'assurance mais également en fonction des autres sources de financement.

Durant l'exercice sous revue, les cotisations étaient fixées ainsi pour la catégorie A (catégorie B) en % du traitement cotisant :

- | | | |
|--------------|-------|---------|
| - Assurés | 10.5% | (11.3%) |
| - Employeurs | 17.5% | (18.8%) |
| - Total | 28.0% | (30.1%) |

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Il n'y en a pas.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la CPCL sont présentés en conformité avec la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 (état au 01.01.2014), en application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2).

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les valeurs en monnaies étrangères sont converties en CHF au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Liquidités - Placements et créances à court terme - Prêts aux employeurs

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à la CPCL sur la base de relevés ou contrats.

Les corrections de valeur économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique sont, le cas échéant, directement portées en diminution des actifs correspondants (correctif d'actif).

Obligations - Actions - Hedge funds - Placements privés

Les placements figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Immobilier direct

Les immeubles sont évalués à leur valeur de marché, selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow). Le taux d'actualisation est de 4% pour les immeubles du marché libre (immeubles commerciaux inclus) ainsi que pour les immeubles subventionnés ou contrôlés. Les travaux de construction d'immeubles sont comptabilisés au bilan au coût de construction jusqu'à leur achèvement. Les immeubles terminés sont évalués à la valeur de marché et la plus ou moins-value qui en résulte est comptabilisée dans le compte d'exploitation.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan, selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Quelques modifications ont été apportées aux données 2017 pour comparaison, mais sont sans impact sur les résultats publiés.

5. COUVERTURE DES RISQUES - RÈGLES TECHNIQUES - DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La CPCL est une caisse de pensions autonome, sans réassurance. Elle assume donc seule les conséquences financières et actuarielles de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs

(en CHF)	2018	2017
Solde au 1 ^{er} janvier	1'396'341'832	1'364'030'169
Constitution ordinaire durant l'exercice	22'123'686	23'490'242
Adaptation des bases techniques	0	8'821'421
Solde au 31 décembre	1'418'465'518	1'396'341'832

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse correspondent aux prestations de libre passage minimales dues selon la LPP. A fin 2018, le montant total s'élève à CHF 570'563'107.-, contre CHF 560'785'451.- au 31 décembre 2017.

5.4 Développement du capital de couverture pour les pensionnés

(en CHF)	2018	2017
Solde au 1 ^{er} janvier	1'773'449'683	1'567'508'075
Constitution/dissolution ordinaire durant l'exercice	-13'707'344	33'373'548
Adaptation des bases techniques	0	172'568'060
Solde au 31 décembre	1'759'742'339	1'773'449'683

Les engagements de prévoyance pour les pensionnés au 31.12.2017 comprennent de manière erronée les réserves mathématiques de l'effectif pour lequel les rentes sont refacturées à la Ville, à hauteur de 25.75 millions (dont 25.50 millions de capital de prévoyance et 0.25 de provisions techniques). Hors ce montant, le capital de couverture au 31.12.2017 pour les bénéficiaires de rente s'élève à CHF 1'748 millions.

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie en 2017 à la date de référence du 31 décembre 2016. Elle concluait que la situation actuarielle et financière de la Caisse était satisfaisante compte tenu des bases techniques et du système financier applicable au 1^{er} janvier 2016, respectant ainsi le plan de financement approuvé par l'Autorité de surveillance le 12 novembre 2013.

L'expert en prévoyance professionnelle recommandait également, pour préserver l'équilibre financier de la CPCL à court et moyen terme, d'adapter le taux d'intérêt technique, les tables actuarielles périodiques ainsi que le plan de prévoyance.

Le Comité a suivi les recommandations de l'expert et a présenté à l'Autorité de surveillance, en septembre 2017, une révision du plan de financement tenant compte de nouveaux paramètres techniques comme le stipulait la loi fédérale. L'ASSO a formellement validé le plan de financement le 24 novembre 2017, permettant ainsi à la CPCL de poursuivre sa gestion selon le système de capitalisation partielle.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les capitaux de prévoyance sont déterminés par l'expert agréé en prévoyance professionnelle, sur la base des tables actuarielles LPP 2015 projetées en 2015, et d'un taux technique de 2.5% (idem 2017).

Les engagements comprennent les provisions techniques suivantes :

- Provisions de longévité - destinées à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, et servant à financer le coût d'un futur changement de bases techniques, et alimentées chaque année à raison de 0.5% du capital de prévoyance des actifs et des pensionnés.
- Provision de fluctuation des risques - destinée à atténuer la variabilité du coût des risques décès et invalidité, et figurant au bilan pour sa valeur cible qui correspond à 300% du montant nécessaire à la couverture du sinistre annuel total avec une probabilité de 95%.
- Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique - dissoute intégralement au 31 décembre 2017 conformément au Règlement sur les passifs de nature actuarielle pour prendre en compte la hausse des capitaux de prévoyance lors du changement de taux d'intérêt technique qui est intervenu au 31 décembre 2017.
- Provision pour mesures transitoires - destinée à financer le capital de prévoyance supplémentaire rendu nécessaire par l'octroi réglementaire de mesures transitoires destinées à garantir la différence entre la prestation effectivement servie et celle qui serait versée en application stricte des nouvelles dispositions réglementaires.

(en CHF)	2018	2017
Provision de longévité des assurés actifs	21'276'983	13'963'418
Provision de longévité des bénéficiaires de rentes	26'396'135	17'734'497
Provision de fluctuation des risques	10'360'000	10'360'000
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique des assurés actifs	0	0
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique des bénéficiaires de rentes	0	0
Provision pour mesures transitoires	80'758'818	94'923'861
Total des provisions techniques au 31 décembre	138'791'936	136'981'776

5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture correspond au rapport entre la fortune disponible, réserve de fluctuation de valeurs incluse, et le total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Il s'élève à 67.7% au 31 décembre 2018 contre 69.4% à fin 2017.

D'autres informations sur le système de capitalisation et le plan de financement sont données au point 9.1.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 Organisation de l'activité de placement - Règlement de placement

La fortune de la CPCL est constituée de valeurs mobilières et immobilières, gérées sous la responsabilité du Comité sur la base de son règlement de placements. Le Comité détermine l'allocation des actifs ainsi que les bornes inférieures et supérieures par classe d'actifs.

La gestion du patrimoine immobilier est déléguée, par mandat et contre rémunération, au Service du logement et des gérances de la Commune de Lausanne qui rapporte périodiquement au Comité.

La gestion de la fortune mobilière est confiée à des gérants spécialisés dans les différentes classes d'actifs qui composent l'allocation stratégique de la Caisse. Ces gérants sont tous agréés conformément aux directives en la matière. Pour les obligations en CHF, les gérants sont le Crédit Suisse (obligations des pays émergents couvertes en CHF et senior loans couverts en CHF), Vanguard (obligations d'entreprises US Investment grade couvertes en CHF) ainsi que Barings (senior loans couverts en CHF). Les actions suisses sont gérées par UBS, les actions étrangères par Swisscanto, à l'exception des actions japonaises qui sont gérées par le Crédit Suisse.

Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb), la CPCL exerce son droit de vote pour les actions de sociétés suisses détenues directement. Dans la mesure où les placements en actions sont actuellement réalisés pour l'essentiel via des fonds communs de placement, l'exercice du droit de vote est délégué aux administrateurs des fonds.

Répartition et limites des placements selon règlement de placements

Catégories de placements	Stratégie de placements		Situation au 31.12.18	
	Allocation des actifs	Bandes de fluctuation	CHF	en %
Placements				
Liquidités et créances à court terme	2.0%	1%-5%	76'130'100	3.3%
Prêts aux employeurs	15.0%	12%-18%	326'650'000	14.4%
Obligations en CHF	18.0%	9%-22.5%	411'347'199	18.1%
Actions suisses	10.0%	6%-14%	218'668'701	9.6%
Actions étrangères	15.0%	9%-21%	321'942'826	14.2%
Hedge funds	0.0%	0%-1%	91'446	0.0%
Placements privés	0.0%	0%-1%	2'755'693	0.1%
Immobilier ⁵	40.0%	34%-46%	916'309'498	40.3%
Total des placements	100.0%		2'273'895'463	100.0%

Les pondérations dans les différentes classes d'actifs se trouvent au sein des bandes de fluctuation définies autour de la cible stratégique.

⁵ La valeur des placements immobiliers est présentée nette des hypothèques représentant CHF 49'976'695.- au 31.12.2018.

Annexe aux Comptes annuels

Les classes d'actifs suivantes contiennent des placements alternatifs ou sont considérées comme des placements alternatifs du point de vue de l'OPP2.

(en CHF)	2018	2017
Actions suisses	3'849'044	3'338'845
Hedge funds	91'446	92'685
Placements privés	2'755'693	4'462'224
Total des placements alternatifs (selon OPP2)	6'696'183	7'893'754

Au 31.12.2018, la part des placements alternatifs par rapport à la fortune globale (avec immobilier net des hypothèques) est de 0.3% (0.3% au 31.12.2017). La limite d'investissement dans les placements alternatifs de 15% selon article 55 lettre d de l'OPP2 n'est pas atteinte.

Au 31.12.2018, les placements en actions représentent 23.8% de la fortune globale (avec immobilier net des hypothèques), la limite de 50% fixée par l'article 55 lettre b de l'OPP2 n'est donc pas atteinte (24.8% au 31.12.2017).

L'exposition nette en devises se situe à 14.9% de la fortune globale (avec immobilier net des hypothèques) au 31.12.2018 contre 15.4% au 31.12.2017. La limite de 30% selon l'article 55 lettre e de l'OPP2 n'est donc pas dépassée.

Certaines limites de placements selon l'OPP2 font l'objet d'une dérogation. Elles sont énumérées au point 6.2.

6.2 Utilisation des extensions des possibilités de placement selon l'article 50 alinéa 4 OPP2

La CPCL fait usage de l'extension des limites de placement autorisée par l'art. 50 al. 4 de l'OPP2. Nous confirmons que la CPCL :

- choisit, gère et contrôle soigneusement les placements opérés,
- veille à assurer la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance,
- respecte le principe d'une répartition appropriée des risques.

Au 31 décembre 2018, la CPCL déroge aux limites de placement OPP2 des catégories suivantes :

Avances sur biens immobiliers (art. 54b al. 2) :

Dans le cadre de la recapitalisation de 2009, la CPCL a reçu de la Commune de Lausanne des immeubles par l'apport des actifs et passifs de la société coopérative Colosa. Diverses hypothèques sont liées à ces immeubles, dont certaines dépassent la limite maximale par objet de 30% de la valeur vénale. Bien que cette extension ne soit pas spécifiquement prévue à l'art. 50 al. 4 OPP2, l'Autorité de surveillance a autorisé en 2018 la CPCL à renouveler une seule fois les emprunts hypothécaires en cours, pour une durée maximale de 10 ans et en respectant un taux d'avance maximum par immeuble de 30%. Cette dérogation a pour objectif de laisser le temps à la CPCL de trouver des solutions permettant de mieux rentabiliser les immeubles subventionnés et/ou contrôlés du parc ex-Colosa.

Au 31.12.2018, les avances sur biens immobiliers représentent 5.2% de la valeur totale des immeubles (6.3% au 31.12.2017), et 33.3% de la valeur des immeubles gagés (40.4% au 31.12.2017).

Placements immobiliers (art. 55 lit. c) :

La part des placements immobiliers excède la limite de 30%.

Placements chez l'employeur (art. 57 al.2) :

Les prêts de CHF 326.65 millions octroyés à la Commune de Lausanne dans le cadre des opérations de recapitalisation dépassent la limite de 5% de placements chez l'employeur. On voudra bien se référer également au point 6.10.

Placements en biens immobiliers utilisés pour plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al. 3) :

Ces placements représentent 7.1% de la fortune placée (avec immobilier net des hypothèques) et dépassent donc la limite maximale de 5%.

6.3 Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée pour neutraliser les risques de marché spécifiques à l'allocation des actifs de la Caisse. Jusqu'en 2017, la valeur cible était calculée de manière globale, et correspondait à 18% de la somme des engagements totaux (capitaux de prévoyance et provisions techniques). Depuis 2018, l'objectif de réserve de fluctuation de valeurs est calculé en application du règlement de placements selon la méthode de la Value at Risk (VaR), avec un niveau de sécurité de 99% et un horizon-temps de 3 ans.

De par son système de capitalisation partielle, la CPCL a adopté un chemin de recapitalisation qui définit le degré de couverture à atteindre chaque année (voir point 9.1).

L'attribution à la réserve ne peut avoir lieu que lorsque le chemin de recapitalisation est respecté. Tant que cette réserve n'a pas atteint son objectif, l'excédent de recettes résultant du compte d'exploitation doit être affecté à cette réserve.

Annexe aux Comptes annuels

La réserve de fluctuation de valeurs est utilisée lorsque nécessaire pour respecter le chemin de recapitalisation. La dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs a lieu dès lors que le compte d'exploitation présente un déficit, et pour autant que les éventuels fonds libres aient été préalablement dissous. Il ne peut y avoir un découvert que si la réserve de fluctuation de valeurs a été intégralement dissoute.

Réserve de fluctuation de valeurs (RFV)	2018	2017
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (en CHF)		3'306'773'291
Valeur cible de la RFV (en % des engagements totaux)		18%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques en capitalisation partielle (en CHF)	2'130'582'271	
Valeur cible de la RFV (en % des eng. en cap. partielle)	22.0%	
Valeur cible de la RFV (en CHF)	468'700'000	595'219'192
RFV constituée (en CHF)	114'132'005	195'271'731
RFV constituée (en % valeur cible)	24%	33%

Annexe aux Comptes annuels

6.4 Présentation des placements par catégorie

(en CHF)	31.12.2018	31.12.2017
Placements	2'323'872'158	2'377'061'776
Liquidités et placements à court terme	61'108'748	41'666'820
Caisse	300	300
Comptes courants bancaires	61'108'448	41'666'520
Placements à court terme	0	0
Compte courant "Commune de Lausanne"	0	19'582'406
Autres créances à court terme	15'021'352	8'109'890
Cotisations à recevoir	10'554'137	3'411'059
Impôt anticipé à récupérer	3'471'104	3'066'941
Loyers arriérés	874'262	838'810
Débiteurs divers	111'570	778'515
Débiteurs contentieux	0	4'285
Titres	10'280	10'280
Prêts aux employeurs	326'650'000	326'650'000
Commune de Lausanne (4%, échéance 30.09.2039)	144'250'000	144'250'000
Commune de Lausanne (3.5%, échéance 31.12.2052)	182'400'000	182'400'000
Obligations en CHF	411'347'199	426'099'617
Placements collectifs	411'347'199	426'099'617
Obligations en monnaies étrangères	0	0
Placements collectifs	0	0
Actions suisses	218'668'701	235'259'264
Placements collectifs	214'825'473	231'920'419
Actions non cotées	3'843'228	3'338'845
Actions étrangères	321'942'826	338'335'320
Placements collectifs	321'942'826	338'335'320
Placements hedge funds	91'446	92'685
Placements collectifs	91'446	92'685

Annexe aux Comptes annuels

(en CHF)	31.12.2018	31.12.2017
Placements privés	2'755'693	4'462'224
Placements collectifs	2'755'693	4'462'224
Immobilier	966'286'192	976'803'550
Immobilier direct	966'286'192	976'803'550

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La couverture des obligations libellées en dollars US est consolidée avec l'investissement sous-jacent, et présentée au bilan dans les obligations en CHF.

6.6 Engagements de capital ouverts

Véhicules de placement	Engagements en devises au 31.12.2018	Au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2018	Engagements en CHF au 31.12.2017
Placements privés			779'641	1'790'975
CHF	700'400	1.0000	700'400	1'578'000
USD	80'587	0.9833	79'241	212'975

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

La CPCL n'a pas recouru de manière directe au prêt de titres en 2018.

Annexe aux Comptes annuels

6.8 Explications du résultat net des placements

(en CHF)	2018	2017
Résultat net des placements	-30'154'871	161'237'856
Charges / Intérêts	-32'877	-106'877
Gains	1'668	9'014
Pertes	-27'350	-14
Résultat brut sur liquidités et placements à court terme	-58'559	-97'876
Frais comptabilisés directement	-14'717	-6'976
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	0	0
Résultat net sur liquidités et placements à court terme	-73'276	-104'852
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage versées	-81'270	-33'846
Intérêts sur compte courant "Commune de Lausanne"	0	0
Résultat net sur compte courant "Commune de Lausanne"	0	0
Intérêts de retard, frais de rappel et divers	0	10
Attribution / Dissolution à la provision pour pertes sur débiteurs	0	42'000
Résultat net sur autres créances à court terme	0	42'010
Intérêts	12'154'000	12'154'000
Résultat net sur prêts aux employeurs	12'154'000	12'154'000
Intérêts	15'959'098	10'868'757
Gains	8'193'874	8'834'888
Pertes	-44'419'048	-9'529'163
Résultat brut sur obligations en CHF	-20'266'076	10'174'482
Frais comptabilisés directement	-368'273	-1'276'316
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-963'664	-761'505
Résultat net sur obligations en CHF	-21'598'013	8'136'661
Intérêts	0	0
Gains	0	100'488
Pertes	0	-91'061
Résultat brut sur obligations en monnaies étrangères	0	9'426
Frais comptabilisés directement	0	-42'034
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	0	-100'488
Résultat net sur obligations en monnaies étrangères	0	-133'095

Annexe aux Comptes annuels

(en CHF)	2018	2017
Produits	5'785'121	5'258'207
Gains	504'383	38'398'269
Pertes	-25'842'971	-119'990
Résultat brut sur actions suisses	-19'553'468	43'536'486
Frais comptabilisés directement	-274'738	-321'823
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	0	-143'126
Résultat net sur actions suisses	-19'828'206	43'071'537
Produits	8'020'355	6'078'702
Gains	2'921'720	47'421'475
Pertes	-45'953'528	-5'236'702
Résultat brut sur actions étrangères	-35'011'453	48'263'476
Frais comptabilisés directement	-375'385	-394'751
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-2'818	-391'206
Résultat net sur actions étrangères	-35'389'657	47'477'518
Charges	0	0
Gains	2'268	42'298
Pertes	-85	-13'926
Résultat brut sur hedge funds	2'183	28'371
Frais comptabilisés directement	-2'550	-116'043
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-2'038	-998
Résultat net sur hedge funds	-2'406	-88'670
Produits	83'003	68'139
Gains	873'375	1'447'957
Pertes	-778'794	-3'083'895
Résultat brut sur placements privés	177'583	-1'567'799
Frais comptabilisés directement	-17'859	-247'518
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-121'073	-905'945
Résultat net sur placements privés	38'652	-2'721'262
Produits	0	0
Gains	0	581'989
Pertes	0	0
Résultat brut sur obligations convertibles	0	581'989
Frais comptabilisés directement	0	-10'874
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	0	-36'407
Résultat net sur obligations convertibles	0	534'708

Annexe aux Comptes annuels

(en CHF)	2018	2017
Produits	0	0
Gains	0	52'743
Pertes	0	-365'368
Résultat brut sur matières premières	0	-312'625
Frais comptabilisés directement	0	-18'710
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	0	-52'743
Résultat net sur matières premières	0	-384'078
Produits	0	1'034
Gains	0	196
Pertes	0	-1'673
Résultat brut sur microfinance	0	-443
Frais comptabilisés directement	0	-1'236
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	0	-196
Résultat net sur microfinance	0	-1'875
Gains	0	3'326'939
Pertes	0	-1'906'402
Résultat brut sur couverture de change	0	1'420'537
Frais comptabilisés directement	0	-65'538
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	0	0
Résultat net sur couverture de change	0	1'354'999
Produits des immeubles	61'660'747	59'880'965
Charges d'entretien et réparations des immeubles	-17'858'907	-18'350'429
Charges d'intérêts hypothécaires	-917'324	-1'077'291
Produits / Pertes sur ventes d'immeubles	692'700	0
Plus et moins-values non réalisées sur l'exercice	-4'714'509	15'233'386
Résultat brut sur immobilier	38'862'706	55'686'631
Honoraires de gérances et autres frais de gestion	-4'237'402	-3'752'531
Résultat net sur immobilier	34'625'304	51'934'100

Les gains présentés ci-dessus comprennent également les plus-values réalisées sur les ventes, les plus-values non réalisées ainsi que la réintégration des frais des placements collectifs.

Annexe aux Comptes annuels

6.9 Explication des frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de fortune comprennent les commissions d'administration et de gérance des capitaux, les honoraires de gérance du parc immobilier ainsi que les frais des fonds de placements (TER).

Frais de gestion de la fortune	2018	2017
Coûts d'administration et de gestion facturés	1'053'522	2'501'820
Coûts contenus dans les placements collectifs (TER)	1'089'593	2'392'613
Honoraires de gérance et autres frais de gestion immobilier	4'237'402	3'752'531
Total des frais de gestion de la fortune	6'380'518	8'646'964
Total des placements transparents en matière de frais (avec immobilier net)	2'273'895'463	2'315'704'823
Pourcentage des frais de gestion de fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.28%	0.37%
Taux de transparence en matière de frais	100.00%	100.00%

6.10 Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contribution des employeurs

Compte courant employeur « Commune de Lausanne »

(en CHF)	31.12.2018	31.12.2017
Compte courant « Commune de Lausanne »	0	19'582'406

Les intérêts sont identiques à ceux du compte courant de la CPCL auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, soit 0% du 01.01.2018 au 31.12.2018.

Cotisations à encaisser auprès des organismes affiliés

(en CHF)	31.12.2018	31.12.2017
Cotisations à encaisser	10'554'137	3'411'059

La rubrique « Autres créances à court terme » inclut les cotisations à encaisser auprès des organismes affiliés. Ces cotisations ont été réglées début 2019.

Annexe aux Comptes annuels

Prêts à long terme aux employeurs

Il s'agit d'un prêt d'une durée de 30 ans, portant intérêt au taux de 4%, qui a été accordé dans le contexte de la recapitalisation de 2009, ainsi que d'un prêt d'une durée de 40 ans, portant intérêt au taux de 3.5%, qui a été accordé dans le contexte de la recapitalisation de 2012. Ces prêts s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'art. 54 al. 2 let d OPP2 et respectent les dispositions légales en matière de placements auprès de l'employeur (art. 57 OPP2). En outre, l'Autorité de surveillance a été informée de ces placements conformément à l'art. 58a al. 2 OPP2.

(en CHF)	31.12.2018	31.12.2017
Commune de Lausanne (4%, 30.09.2009-2039)	144'250'000	144'250'000
Commune de Lausanne (3.5%, 31.12.2012-2052)	182'400'000	182'400'000

(en CHF)	Rendement 2018	Rendement 2017
Intérêts sur prêts	12'154'000	12'154'000

Annexe aux Comptes annuels

Immeubles loués par la Commune de Lausanne

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont loués **dans leur totalité** par la Commune de Lausanne :

Chauderon 7-11, Genève 28 A-C

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont loués **à plus de 50%** par la Commune de Lausanne :

Genève 52

St-Martin 29-31-33, Couvaloup 2-4-6

St-Roch 9-11

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont loués **à moins de 50%** par la Commune de Lausanne :

Aloys-Fauquez 8-12

Aloys-Fauquez 47-49-51

Aubépines 14

Béthusy 68

Borde 45-49, Crêtes 26-28

César-Roux 8

Chailly 5-7

Châtelard 54-54A-54B, Petit-Flon 60

Châtelard 56

Diablerets 11

Entre-Bois 9

Entre-Bois 30-34

Entre-Bois 53-55

France 14

Harpe 47-47B, Lac 2-10B

Harpe 52-56

Jardins-de-Prélaz

Mathias-Mayor 4

Morges 33 bis

Petit-Flon 52-54

Plaines-du-Loup 74

Pontaise 19

Praz-Séchaud 1-12

Victor-Ruffy 52

Il n'y a pas de loyer en retard à la fin de l'exercice sous revue.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 Autres postes du bilan et de l'exploitation

(en CHF)	31.12.2018	31.12.2017
Actif		
Compte de régularisation actif	1'804'747	8'123'505
Intérêts courus	1'442'500	7'826'500
Autres comptes de régularisation	362'247	297'005
Passif		
Prestations de libre passage et rentes	11'608'839	7'348'975
Prestations de libre passage dues	11'608'839	7'348'975
Banques / Assurances	49'976'695	61'356'952
Emprunts hypothécaires	49'976'695	61'356'952
Autres dettes	6'363'010	6'817'681
Fournisseurs	2'724'622	2'117'865
Fonds de garantie	0	469'724
Comptes de chauffage	1'753'730	1'685'633
Créanciers LPP autorités VL	461'218	402'659
Honoraires de gérance VL à payer	1'357'419	1'338'066
Divers	66'021	803'733
Compte de régularisation passif	13'014'086	14'025'583
Loyers perçus d'avance	3'036'198	2'915'261
Fonds de régulation des loyers	5'202'816	4'425'651
Fonds de garantie	469'102	0
Autres comptes de régularisation	1'755'058	3'811'546
Honoraires de gérance VL à payer	2'550'913	2'873'125
Autres postes du compte d'exploitation		
Autres prestations réglementaires	-2'630'070	-2'439'618
Supplément temporaire (pont AVS)	-2'580'070	-2'421'617
Frais selon art. 44 du Règlement d'application	-50'000	-18'000
Prestations de libre passage en cas de sortie	-36'596'446	-30'728'243
Transfert	-34'807'458	-29'621'937
Remboursement	-1'788'988	-1'106'306

Annexe aux Comptes annuels

(en CHF)	31.12.2018	31.12.2017
Versements anticipés : propriété du logement / divorce	-7'982'463	-6'533'336
Accession à la propriété	-6'068'780	-4'168'855
Ensuite de divorce	-1'913'682	-2'364'481
Produits divers	64'818	130'715
Emoluments accessions EPL	29'664	26'367
Produits exceptionnels	0	5'858
Remboursement de traitement	4'212	71'276
Divers	30'942	27'215

7.2 Exploitation - Détail des frais d'administration

	2018	2017
Charges de personnel	-1'951'900	-1'691'005
Salaires et charges sociales	-1'944'095	-1'658'335
Frais de formation du personnel	-6'916	-27'192
Frais de recrutement	-889	-5'479
Frais des instances	-295'226	-21'433
Indemnités	-241'777	0
Autres frais des instances	-53'449	-21'433
Loyer, charges et entretien locaux	-177'171	-156'547
Loyers, chauffages, charges	-148'158	-129'699
Nettoyage et électricité	-29'013	-26'849
Frais administratifs	-519'065	-676'428
Achats et installation mobilier	-21'753	-68'925
Logiciels et matériel informatique	-274'747	-225'693
Imprimés, matériel, téléphones, abonnements	-33'858	-44'783
Assurances	-51'954	-36'368
Mandats de la Ville de Lausanne	-119'737	-279'552
Autres frais	-17'016	-21'106
Honoraires externes	-540'501	-625'170
Honoraires de l'organe de révision	-90'043	-86'180
Autres mandats	-68'388	-250'560
Conseillers externes	-306'478	-162'000
Bilan technique annuel	-30'156	-30'240
Divers calculs et conseils	-38'879	-30'132
Autorité de surveillance	-6'557	-25'558
Expertise actuarielle trisannuelle	0	-40'500
Frais d'administration bruts	-3'483'864	-3'170'583
Produits divers	64'818	130'715
Produits divers	22'748	82'458
Part. du personnel aux assurances	12'406	10'662
Produits exceptionnels	0	11'228
Emoluments EPL	29'664	26'367
Frais pris en charge par compte fortune	582'927	405'146
Pris en charge par immeubles	280'475	118'130
Pris en charge par gestion mobilière	302'452	287'016
Frais d'administration nets	-2'836'118	-2'634'722
Nombre de bénéficiaires de prestations	11'825	11'685
Frais d'admin. nets CHF par bénéficiaires/prestations	240	225

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

En 2018, la CPCL a traité les différentes demandes formulées par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (ASSO), à savoir :

- de lui transmettre diverses informations complémentaires en lien avec les comptes 2016 et 2017 ;
- de lui transmettre diverses informations complémentaires en lien avec les règlements soumis à son approbation (Règlement d'assurance, Règlement sur les passifs de nature actuarielle, Règlement d'organisation, Règlement de placement);
- de lui transmettre diverses informations complémentaires en lien avec la demande formulée par la CPCL de pouvoir maintenir les emprunts hypothécaires pour les immeubles subventionnés et/ou contrôlés reçus de la Commune de Lausanne dans le cadre de la recapitalisation de 2009, en respectant un taux d'avance maximal de 30%.

Aucune autre demande n'a été formulée par l'ASSO lors de l'exercice 2018.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1. Système de capitalisation et plan de financement

Conformément aux dispositions fédérales en matière de financement des institutions de prévoyance de droit public entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012, la CPCL déroge au principe de la capitalisation complète.

Une telle dérogation doit faire l'objet d'une décision de l'Autorité de surveillance et n'est possible que si l'institution bénéficie d'une garantie d'une corporation publique et qu'un plan de financement permettant d'assurer l'équilibre financier à long terme est adopté (chemin de recapitalisation).

Le chemin de recapitalisation définit le degré de couverture à atteindre chaque année jusqu'en 2052 et doit respecter diverses conditions fixées à l'article 72a LPP. Lorsque le degré de couverture est supérieur à celui du chemin de recapitalisation, la CPCL constitue une réserve de fluctuation de valeur et lorsqu'il est inférieur, des mesures doivent être prises pour recouvrir le degré de couverture déterminé par le chemin de recapitalisation.

Le plan de financement de la CPCL a été révisé en 2017 conformément aux exigences fédérales. Il a été soumis à l'Autorité de surveillance de Suisse occidentale qui l'a formellement validé, permettant ainsi à la CPCL de poursuivre sa gestion selon le système de la capitalisation partielle.

Pour la CPCL, les degrés de couverture déterminants sont les suivants :

	31.12.2018	31.12.2017
Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1 (voir point 5.7)	67.7%	69.4%
Degré de couverture global selon chemin de recapitalisation	63.7%	62.6%
<i>Degré de couverture initial global (01.01.2012)</i>	55.2%	55.2%
Degré de couverture effectif des assurés actifs	30.0%	33.3%
Degré de couverture des actifs selon chemin de recapitalisation ⁶	22.5%	20.4%
<i>Degré de couverture initial des assurés actifs (01.01.2012)</i>	0.6%	0.6%

⁶ Le respect du degré de couverture des assurés actifs de 22.5% selon le chemin de recapitalisation représente un degré de couverture global de 64.2% au 31.12.2018

Annexe aux Comptes annuels

Sur cette base, la part en répartition au 31 décembre 2018 s'établit comme suit :

(en CHF)	31.12.2018	31.12.2017
Engagements au degré de couverture initial global (55.2%)	1'830'983'886	1'825'338'857
Engagements au degré de couverture initial des actifs (0.6%) et des pensionnés (100%)	1'795'323'642	1'800'277'715
Engagements au degré de couverture global selon le chemin de recapitalisation (63.7% / 62.6%)	2'112'928'868	2'070'040'080
Engagements au degré de couverture des actifs selon le chemin de recapitalisation et (100%) des pensionnés	2'130'582'271	2'100'364'359
Prise en compte des engagements les plus élevés pour la détermination de la part en répartition, soit :	2'130'582'271	2'100'364'359

Au bilan, les engagements de prévoyance sont diminués de la partie financée en répartition, déterminée à chaque clôture des comptes en déduisant du degré de couverture à 100% le degré de couverture minimum à atteindre à la date du bilan selon le plan de financement adopté.

9.2 Mise en gage d'actifs

Divers immeubles font l'objet d'emprunts hypothécaires pour lesquels des cédules hypothécaires sont mises en gage.

(en CHF)	31.12.2018	31.12.2017
Cédules hypothécaires	120'294'092	120'294'092
Hypothèques nominatives ¹	22'066'476	22'066'476
Utilisées à hauteur de (emprunts hypothécaires)	49'976'695	61'356'952
Valeur comptable des immeubles	149'957'666	152'010'757

¹ Hypothèques légales de droit public en faveur de la Commune de Lausanne et du Canton de Vaud pour les prestations fournies en vertu de l'article 19 de la Loi sur le logement (LL) du 9 septembre 1975.

9.3 Procédures juridiques en cours

Assurance

Aucune procédure juridique n'est en cours.

Immobilier

La CPCL, par son mandataire le Service du logement et des gérances de la Commune de Lausanne, est régulièrement partie à divers conflits devant le Tribunal des baux en sa qualité de bailleuse.

La gravité estimée de ces litiges n'a pas incité la CPCL à constituer de provisions.

10. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Il n'y en a pas.



***RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
ATTESTATION DE L'EXPERT AGRÉÉ
EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE***



BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 400
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfbvd.ch

Rapport de l'organe de révision au Comité de la
CPCL - Caisse de pensions du personnel communal
Lausanne

BfB

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CPCL - Caisse de pensions du personnel communal, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

BfB

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un excédent de passif de CHF 1'072.3 millions et un degré de couverture de 67.7%, calculé selon l'article 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 55.2% et au taux de 63.7% au 1^{er} janvier 2019, tel que défini dans le chemin de recapitalisation approuvé par l'Autorité de surveillance.

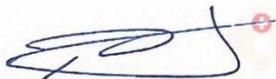
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 24 mai 2019

BfB Fidam révision SA



Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Patrice Lambelet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe



ATTESTATION DE L'EXPERT AU 31 DÉCEMBRE 2018

Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle, relatives aux prestations et au financement, sont conformes aux prescriptions légales.
- Selon le bilan technique annexé, le degré de couverture légal de la Caisse à fin 2018 est égal à 67.7 %, et se situe au-dessus du chemin de financement soumis à l'Autorité de surveillance. La Caisse respecte les exigences légales relatives au financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public en capitalisation partielle.
- Les provisions techniques constituées à la fin 2018 sont conformes aux exigences réglementaires.
- La réserve de fluctuation de valeurs constituée correspond à 24.4 % de l'objectif retenu par le Comité.
- Le taux d'intérêt technique de 2.5 % se situe avec une marge raisonnable en-dessous de l'espérance de performance retenue par la Caisse pour son allocation stratégique, compte tenu notamment des deux prêts à 4 % et 3.5 % accordés à la Ville, et est donc considéré comme adéquat, bien qu'il se situe plus de 0.25 point au-dessus du taux technique de référence de 2.00 % à fin 2018.

STÉPHANE RIESEN
Directeur général adjoint
Expert agréé LPP

VINCENT ABBET
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP

Lausanne, le 7 mai 2019



INVENTAIRES ET APPENDICES



LISTE DES IMMEUBLES PAR COMMUNE

LAUSANNE

Aloys-Fauquez 47-49-51
Aloys-Fauquez 53-55-57
Aloys-Fauquez 62, Aoste 1-5, Forêt 1-5
Aloys-Fauquez 8-12
Aloys-Fauquez 89
Aubépine 14
Bérée 14A/B-16A/B-18A/B-20A/B
Berne 9-13
Béthusy 68
Boissonnet 32-46
Borde 45-49, Crêtes 26-28
Bossos 59-61
Capelard 1-3, Florency 7-9
Cassinette 10-12
César-Roux 8
Chailly 12
Chailly 5-7
Champrilly 1-7
Champrilly 2-4
Champrilly 9-15
Chandieu 28-38
Chantemerle 6-8
Châtelard 54-54A/B, Petit-Flon 60
Châtelard 56
Chauderon 7-11, Genève 28A-C
Cheneau-de-Bourg 2-8
Clochatte 14-14A/B
Diablerets 11
Dôle 27
Echallens 30
Ecole-de-Commerce 1-5, Maupas 81-85
Entre-Bois 11
Entre-Bois 30-34
Entre-Bois 42-50
Entre-Bois 53-55
Entre-Bois 9
Fauvette 1
Floréal 19-21
Forêt 7-15
France 12-18, Echelettes 3
France 81-85
Genève 52
Gravière 9-13
Haldimand 3, Arlaud 2
Harpe 47-47B, Lac 2-10B
Harpe 52-56
Isabelle-de-Montolieu 37, 56-58
Jean-Louis-de-Bons 7
Jardin-de-Prélaz
Jomini 26
Juste-Olivier 11
Levant 120
Madeleine 5
Martinet 5-11
Mathias-Mayor 4
Matines 1
Mémise 7
Milan 26
Mont-d'Or 47-49
Montelly 12-14
Montelly 41-41A/B/C
Montelly 45-47, 55-57, 58
Montelly 59-65, 74-76
Montelly 60
Montelly 67-69
Montolivet 18
Morges 33bis
Neuve 6, Pré-du-Marché 5
Oron 14A
Ouchy 67
Pavement 41-63
Petit-Flon 52-54
Plaines-du-Loup 74
Pontaise 17
Pontaise 19
Prairie 10-20

LAUSANNE

Praz-Berthoud 2-10

Praz-Séchaud 1-12

Rovéréaz 6

Rumine 4-8

Sablons 5-7

Sauges 18

Steinlen 3

St-Martin 29-31-33, Couvaloup 2-4-6

St-Roch 9-11

Victor-Ruffy 52

CHAVANNES

Centrale 30

Préfaully 17-23

ECUBLENS

Tir-Fédéral 20-24

MORGES

Delay 2

ORBES

Penchèvre 31-33

PENTHAZ

Cossonay 9

PRILLY

Suettaz 13-17

PULLY

Fau-Blanc 20B

RENENS

Longemalle 20-26

Préfaully 32-38

YVERDON

Haldimand 51

Philosophes 51-55

TRAITEMENTS COTISANTS ET EFFECTIF

Au 31.12.2018		Traitements cotisants	Effectif
Total	CHF	483'869'517.-	7'400
dont			
- Ville de Lausanne	CHF	346'255'644.-	5'202
- Organismes affiliés	CHF	137'613'873.-	2'198
dont			
- Hommes	CHF	327'768'933.-	4'498
- Femmes	CHF	156'100'584.-	2'902
dont			
- Catégorie A	CHF	423'875'945.-	6'691
- Catégorie B	CHF	59'993'572.-	709